

Décision de fin de mandat

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER – TOULOUSE III

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n°2011-097 portant création de l'unité Inserm US 006 et nommant Madame Yara BARREIRA-SALEM directrice ;

Vu la décision Inserm n°2015-092 portant renouvellement de l'unité Inserm US 006 et prorogeant le mandat de Madame Yara BARREIRA-SALEM ;

Vu la décision Inserm n°2016-141 portant renouvellement de l'unité Inserm US 006 et prorogeant le mandat de Madame Yara BARREIRA-SALEM ;

Décident:

Article 1 : Madame Yara BARREIRA-SALEM ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à son mandat de directrice de l'Unité Mixte de Service US 006.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER – TOULOUSE III

